



AMICALE DES ANCIENS DU COLLEGE SAINT-MICHEL DE DOUALA (2A.Co.Sa.Mi)

*Association apolitique, laïque et à but non lucratif, à durée illimitée, à caractère académique et culturel, régie par la Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté des associations.
Siège : Collège Saint-Michel, Arrondissement de Douala III^e - Département du WOURI*

RÔLES DES COMMISSIONS

Placées sous la supervision du Bureau exécutif, les Commissions ont pour rôles :

1) LA COMMISSION SPORT ET LOISIRS

- la programmation et l'organisation des événements sportifs du groupe et leur animation,
- l'animation du site internet avec des informations utiles. Ce dernier volet s'articulera autour de la promotion du sport, les conseils sur la pratique du sport de maintien, l'actualité sportive au Cameroun.
- Instaurer une marche sportive dite « La marche des Michelois » lors du démarrage de nos semaines culturelles
- Instaurer une journée d'activités sportives par trimestre au Collège ;
- Instaurer un championnat d'interclasse d'une discipline : Athlétisme, Football...en collaboration avec les autorités du collège ;
- Organiser une excursion pour les membres accompagnée d'un pic nique par an dans une localité de la région.

2) COMMISSION SANTE

- Organiser des campagnes de dépistage de différentes pathologies pour les élèves, le corps enseignant et les anciens élèves du collège Saint Michel ;
- Animer la rubrique santé du site internet - articles sur la sensibilisation médicale, la promotion de la santé, les conseils sur la prévention, les éclaircissements et commentaires concernant l'actualité médicale au Cameroun.

3) COMMISSION ART ET CULTURE

- a) Amener les élèves à acquérir de l'intérêt pour la connaissance de leurs langues nationales et les aspects flagrants de leurs expressions culturelles.
- Langage
 - Art
 - Expression culturelle
- Dans leurs rendus, les élèves doivent être capables de
- Produire des œuvres d'art culturelles (sculpture, peinture, tissage ..)

- S'exprimer à travers les chants, contines, danses, jeux de société, et autres éléments de leur patrimoine culturel.

b) Animer le site internet avec des informations utiles.

4) COMMISSION MARKETING ET PROMOTION DE L'ASSOCIATION :

- Faire la promotion de l'image du Collège,
- Faire la promotion des évènements organisés par 2A CoSaMi et les sponsors
- Vendre les espaces marchands
- Animer le site internet avec des informations utiles

5) COMMISSION DE L'EXCELLENCE

- Définir en collaboration avec la direction du collège les critères pour les prix d'excellence aux élèves et aux enseignants ;
- Statuer sur le travail académique et la discipline des élèves ;
- Statuer sur le travail académique des enseignants ;
- Octroyer les prix d'excellence suivant les critères arrêtés avec la direction du collège.
- Animer le site internet avec des informations utiles.

Douala, le 24 janvier 2020

Le Président Exécutif

Clotaire KOUOMO